[Ville],[Date]

Madame, Monsieur,

Client(e) de votre enseigne, j’ai été outré(e) de constater le suremballage de certains de vos produits alimentaires dans du plastique. C’est le cas notamment du [nom du produit] au rayon [nom du rayon]. Le plastique est l'un des principaux acteurs de la crise écologique qui traverse le monde actuellement. En effet, la connaissance de ses méfaits sur le plan environnemental ne date pas d’hier. Véritable fléau des océans et de la vie qui les habite, la quantité de plastique qui finit dans ces eaux chaque année peut aller jusqu’à près de 13 millions de tonnes selon une étude publiée en 2015[1] (chiffres qui ont probablement fort augmenté depuis). Et la prétendue gestion des déchets semble impuissante face aux quantités astronomiques de plastique consommé.

Le recyclage n’est pas une solution d'échelle car trop coûteux et énergivore : en fin de compte, seuls 9 % du plastique utilisé dans le monde sont recyclés[2]. Ce dérivé du pétrole présente également des risques considérables pour la santé humaine et ce, à chaque étape de son cycle de vie, allant de son extraction à sa décomposition en micro-plastiques[3]. Selon une étude de la WWF publiée en 2019[4], un être humain ingère environ 5 grammes de plastique par semaine par le biais de son alimentation. Aujourd’hui, on retrouve des micro-plastiques jusque dans le sang, les organes et les fœtus humains[5], sans même parler de l’air que l’on respire et de l’eau que l’on boit au quotidien.

Si l’utilisation du plastique s’est intensifiée durant la pandémie de Covid-19, les données scientifiques concernant la durée d’infectiosité du SARS-CoV-2 sur différents matériaux ont toutes la même conclusion : le plastique est le support sur lequel le coronavirus reste actif le plus longtemps.

Selon une étude publiée dans la revue scientifique médicale mondialement réputée The Lancet[6], le virus reste infectieux jusqu’à sept jours sur du plastique lisse, à température ambiante. Bien que cette durée puisse varier selon les études, l’ordre de grandeur reste le même[7],[8] et implique qu’il n’y a pas pire matériau à utiliser dans le cadre de la pandémie de covid-19.

Le plastique à usage unique est donc une véritable aberration, ce pourquoi la législation tend à évoluer vers la mise à terme de son utilisation à large échelle. Le fait que votre enseigne fasse le choix d'offrir des produits inutilement sur-emballés, qui plus est pour de mauvaises raisons, est hautement problématique. Faute d'évolution concrète vers la sortie du plastique à usage unique dans votre enseigne, je m'engage, avec mes proches, à me tourner vers la concurrence jusqu'à l'observation d'un changement courageux et visible.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

 [Signature]

Sources :

[1] Jenna R. Jambeck, Roland Geyer, et al. Plastic waste inputs from land into the ocean. Science. 2020

[2] Roland Geyer, Jenna R. Jambeck, Kara Lavender Law. Production, use, and fate of all plastics ever made. Science Advances. 2017

[3] Plastic Threatens Human Health at a Global Scale – New Report. CIEL. 2019

[4] No plastic in nature : Assessing plastic ingestion from nature to people. WWF. 2019

[5] Ragusa A, Svelato A et al. Plasticenta: First evidence of microplastics in human placenta. Environ Int. 2021

[6] Alex W H Chin, Julie T S Chu, et al. Stability of SARS-CoV-2 in different environmental conditions. The Lancet.2020

[7] G. Kampf, D. Todt, S. Pfaender, E. Steinmann. Persistence of coronaviruses on inanimate surfaces and their inactivation with biocidal agents. The Journal of Hospital Infection.2020

[8] Neeltje van Doremalen, Trenton Bushmaker, et al. Aerosol and Surface Stability of SARS-CoV-2 as Compared with SARS-CoV-1. The New England Journal of Medicine. 2020